



## Ligue EHL

4675, rue Ste-Catherine Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1S4  
Site Internet : [www.ehl.club](http://www.ehl.club)

# 2024-2025 M9 Règle/Rules

MEMBERS / MEMBRES : Members of the EHL league

FROM / DE: The Executive Committee

DATE : 15 Octobre 2024

OBJECT: **M9 Règle/Rules**

Veuillez noter que les règles suivantes doivent être appliquées pour tous les matches M9 ;

- Temps de Jeu
  - Échauffement 2 minutes
  - **1re période 21 minutes**
  - Pause 1 minute
  - **2e période 21 minutes**
    - La 2e période peut être prolongée pour profiter du temps de glace disponible.
- Durée de Présences
  - La durée des présences est de **90** secondes. Une sirène ou un sifflet annonce la substitution des joueurs.
- Arbitre et Chronometres
  - La présence d'un officiel hors glace (marqueur-chronométrateur) est obligatoire.
  - La présence d'un officiel sur glace dûment accrédité par Hockey Québec est facultative.
  - En tout temps, chaque équipe devra compter sur la présence d'un entraîneur prêt à assumer le rôle de l'officiel.
- Mises en Jeu
  - Chaque période débute avec une mise en jeu au centre de la patinoire.
- Arrêts de jeu et changements de possession
  - Il n'y aura pas de hors-jeu ni de dégagements refusés.
  - Lorsqu'un gardien de but immobilise la rondelle, l'arbitre siffle pour indiquer à l'équipe qui attaquait de reculer, et l'équipe en défensive prend possession de la rondelle derrière son but pour contre-attaquer.
  - Lorsque la rondelle envoyée à l'extérieur de la surface de jeu, l'équipe fautive recule, et l'officiel remet une rondelle à l'autre équipe pour la reprise du jeu.
  - Après un but, l'arbitre siffle pour indiquer à l'équipe qui a marqué de reculer, et l'équipe en défensive reprend possession de la rondelle.
  - L'équipe qui recule ne peut mettre de pression sur le porteur de la rondelle avant que celui-ci n'effectue une première action (passe, transport de rondelle au-delà de la ligne des buts).

- Puniton
  - Les punitions mineures sont signalées par l'officiel selon la procédure habituelle. Le jeu est arrêté et la rondelle est remise à l'équipe non fautive pour la relance où le jeu a été arrêté.
  - Lorsque l'officiel juge que le geste n'est ni volontaire, ni dangereux, le joueur fautif n'est pas pénalisé.
  - Lorsque l'officiel juge que le geste est volontaire et/ou dangereux, le joueur fautif doit être envoyée au banc de son équipe pour la fin de la présence en cours. L'équipe peut remplacer le joueur fautif sur la patinoire. L'officiel n'a pas à attendre le remplacement du joueur pour relancer le jeu.
  - Toute pénalité pour coup de bâton, rudesse, mise en échec ou coup à la tête sera considérée comme dangereuse et volontaire. Toute pénalité pour trébucher, accrocher ou obstruction est laissée au jugement de l'officiel.
  - Dans tous les cas, les pénalités sont comptabilisées à la fiche du joueur pour le match par l'officiel hors-glace.
  - Tout joueur qui en sera à sa 3e pénalité mineure au cours d'un même match sera retiré du jeu pour le reste de la partie.
  
- **Un rappel pour limiter le nombre de personnes dans le vestiaire partagé. Les vestiaires doivent être limités aux joueurs, à un parent par joueur et au personnel d'encadrement. Les vestiaires sont souvent partagés entre deux équipes, cette mesure est donc nécessaire pour assurer la sécurité de toutes les personnes concernées.**